

*Initiatives parlementaires*

modifications au régime fiscal qui élimineraient les actions accréditatives. Nous pouvons nous rendre compte que les députés du Parti réformiste n'ont pas peur de se contredire.

La fiscalité a créé de la confusion. Or, je n'apprendrai rien à la Chambre en disant que lorsque les gens investissent dans l'industrie, la confusion est un facteur qui pousse le capital à fuir à l'étranger. Le capital aime ce qui est certain, mais la fiscalité et son application au Canada ont créé une énorme confusion et, partant, un exode des capitaux.

Il se trouve que le secteur minier est un secteur éminemment capitalistique. A chaque emploi dans ce secteur correspond un investissement de 100 000 \$. Bon nombre des taxes auxquelles le secteur minier fait face n'ont rien à voir avec le revenu. Encore une fois, en dépit de l'intervention du député du tiers parti, beaucoup de ces taxes relèvent du gouvernement provincial, non du gouvernement fédéral. On ferait montre d'une attitude plus mûre en se rendant compte que toute l'application de la fiscalité dans le secteur minier est désuète et surannée et a grand besoin de changement.

Une fois que j'aurai expliqué certaines des taxes, les députés comprendront pourquoi le secteur minier éprouve de telles difficultés. Il y a d'abord une taxe insidieuse importante, une sorte d'impôt sur le capital. Bon nombre d'industries au Canada y sont assujetties. Essentiellement, un impôt sur le capital est exactement cela, un impôt sur le capital investi dans une entreprise.

Cela paraît peut-être raisonnable à certains. Mais quand on passe à l'étape suivante, on se rend compte qu'un impôt sur le capital suppose un impôt sur le capital utilisé, tels les emprunts bancaires. C'est ainsi que plus on est endetté, plus on paie d'impôt. Pour une industrie capitalistique comme l'industrie minière, c'est manifestement un impôt très régressif. Cet impôt est administré par les gouvernements provinciaux.

J'en ai discuté avec mes collègues du Bloc. Le hic, c'est que l'administration de l'impôt prend toutes sortes de formes selon les provinces. Il est donc très difficile pour une multinationale de comprendre quel est le meilleur endroit où exploiter une mine compte tenu seulement de l'administration de l'impôt dans une province donnée.

• (1830)

Une autre chose qui a causé une grande consternation et beaucoup d'incertitude dans le secteur minier, c'est toute la notion de déduction relative aux ressources. Permettez-moi de vous expliquer en quelques mots ce que cela signifie.

Les gouvernements provinciaux perçoivent ce qu'on appelle des redevances. Les redevances ressemblent plus à un impôt sur les profits parce qu'elles sont fondamentalement axées sur la production. Des redevances sont perçues auprès du secteur pétrolier et gazier, et auprès du secteur minier, où elles sont essentiellement fonction de la quantité de minerai extrait.

Ce que le gouvernement fédéral essaie de faire, c'est de tenir compte d'une façon ou d'une autre du paiement de ces redevances par les sociétés minières. Certains pourront demander pourquoi on n'en fait tout simplement pas l'objet d'une déduction fiscale. Certains ont en effet recommandé cela pour modifier l'imposition des sociétés minières.

Le problème auquel nous nous heurtons, et je reviens encore une fois à ce qu'a dit le député réformiste, c'est que chaque province calcule les redevances différemment. Celles-ci sont administrées différemment en Colombie-Britannique, en Alberta et en Saskatchewan. Le système est complètement différent en Ontario et au Québec.

Ce que le gouvernement fédéral tente d'établir, c'est une formule qui permettra de calculer une sorte de redevance uniforme pour les industries minières d'un océan à l'autre. Le problème, c'est que le calcul de la déduction relative aux ressources est devenu incroyablement compliqué.

Nous avons été témoins d'une situation où la société Gulf a réussi à faire accepter aux tribunaux, en vertu de la législation fiscale, une interprétation de la déduction relative aux ressources totalement différente de celle qu'en donnait le gouvernement fédéral. Au bout du compte, ce dernier a perdu plus de un milliard de dollars de recettes fiscales.

Le régime d'administration fiscale s'en est trouvé encore plus accablé, et le problème persiste. C'est surtout un problème parce que les gouvernements ne peuvent discuter et trouver ensemble une solution raisonnable et harmonieuse.

Le secteur minier n'est pas au bout de ses peines. Il est visé par toutes sortes d'autres taxes qui ne portent pas sur les bénéficiaires. Le député a parlé des taxes sur l'essence, car au fond, il aime critiquer le gouvernement fédéral, mais il existe aussi d'autres taxes, dont les moindres ne sont pas celles sur l'énergie.

Le secteur minier consomme énormément d'électricité. Or, la plupart des services publics d'électricité sont administrés par les provinces, et je crois sincèrement qu'ils ont été mal administrés au fil des ans. À une certaine époque, l'énergie était très bon marché au Canada, de sorte que nous étions le pays de l'Amérique du Nord où il en coûtait moins cher pour exploiter une mine. Cet avantage concurrentiel a été perdu depuis 20 ans en raison de ce que je considère comme divers genres de pratiques, soit essentiellement une mauvaise gestion des ressources. En conséquence, notre secteur minier doit maintenant payer des tarifs énergétiques qui comptent parmi les plus élevés de tous les secteurs miniers de l'Amérique du Nord.

Cela me rappelle une anecdote. Quand j'étais dans la jungle du Pérou, et cela s'est passé bien avant mon arrivée ici, quelqu'un m'a posé la question suivante: «Le Canada, un vaste pays qui vient au troisième rang mondial sur le plan géologique, a une population peu nombreuse, mais instruite. Comment se fait-il que ce pays-là ne soit pas capable de gérer efficacement ses ressources et de devenir un chef de file mondial?»

Je constate comment les gouvernements, que ce soit au niveau fédéral ou provincial, sont fondamentalement en train de tuer la poule aux oeufs d'or.

Une autre question qui préoccupe le gouvernement fédéral concerne les charges sociales. La plupart d'entre vous savent que les hausses des cotisations à l'assurance-chômage et au Régime de pensions du Canada ont eu des effets très marqués sur le secteur minier parce qu'il s'agit d'une industrie de capital faisant appel à un grand nombre de travailleurs.